

## PROCES-VERBAL de l'AG mixte de l'AAPC du 8 juillet 2018

Le 8 juillet 2018 à 10H30 les membres de l'Association des Amis de Port-Cros (AAPC) se sont réunis au Manoir, à Port-Cros, en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) sur convocation de leur Présidente, Marie Véron.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Marie Véron, Présidente de l'Association. Elle était assistée d'un secrétaire de séance, François de Cabarrus, Secrétaire de l'Association.

Plus de 10 membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux ARTICLES XII et XIII des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Rappel et approbation des mandats des membres du Conseil d'administration

Compte rendu d'activité de l'exercice 2017 (1<sup>er</sup> avril 2017-31 mars 2018)

Compte rendu financier de l'exercice 2017

Montant des cotisations

Budget prévisionnel (avril 18-mars 19)

Budget prévisionnel et financement du projet de sentier botanique

Modification des statuts

La Présidente a précisé que les documents relatifs à l'ordre du jour ont été adressés à plus de 120 membres actifs en accompagnement de la convocation. Ceux-ci sont consultables en séance et sont joints au procès-verbal.

Il a été fait lecture des différents rapports et documents ainsi que des statuts modifiés.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- L'association doit se concentrer sur tout ce qui est culturel et artistique
- Le domaine forestier est à privilégier (plutôt que le maritime)
- De nombreux membres proposent de développer des concours de peintures ou aquarelles en ateliers sur l'île avec un appui plus important sur les scolaires
- L'association proposera à Noël Laurent de publier ses photos, projet à définir

Par conséquent, il est décidé de recenser toutes les caractéristiques sensibles et terrestres qui doivent être portées à la connaissance du grand public et d'agir en priorité sur ces sujets, en complément des informations délivrées par le Parc national.

A l'issue des débats entre les membres, la Présidente a mis aux voix les questions inscrites à l'ordre du jour :

Approbation des mandats des membres du CA : l'Assemblée Générale confirme les mandats de Marie Véron, Présidente, Laurence Delmas, Vice Présidente, François de Cabarrus, secrétaire et Henry-Philippe de Clercq, Trésorier. Ces mandats arriveront à échéance, conformément aux statuts, respectivement le 3 août 2019 pour la Présidente et le 8 juillet 2020 pour les trois autres administrateurs. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Rapport d'activité : l'AG adopte le rapport d'activité à l'unanimité.

Rapport financier : l'AG adopte le rapport financier à l'unanimité.

Montant des cotisations : l'AG confirme le barème en vigueur à l'unanimité.

Budget prévisionnel : Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel et financement du projet de sentier botanique : l'AG adopte le budget présenté et le principe de recourir à une demande de subvention à l'unanimité.

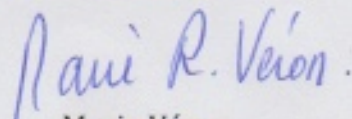
Modification des statuts : l'AG adopte les statuts modifiés à l'unanimité, les modifications de fond portant sur :

- l'extension de l'objet de l'Association (Article II)
- le transfert du siège social (Article III)
- la suppression de la référence aux membres fondateurs (Articles IV et X)
- le fonctionnement et le rôle de l'AGE (Article XIII)

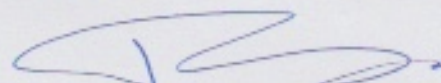
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 h 00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente et le Secrétaire de séance.

La Présidente de séance

  
Marie Véron

Le Secrétaire de séance

  
François de Cabarrus